

# ENCYCLOPÉDIE CATHOLIQUE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL ET RAISONNÉ,

DES SCIENCES, DES LETTRES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

Avec la Biographie des hommes célèbres depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, et des gravures dans le texte ;

FORMANT

LA BIBLIOTHÈQUE LA PLUS UNIVERSELLE QUI AIT ÉTÉ PUBLIÉE JUSQU'A CE JOUR,

Contenant la matière de plus de 300 volumes in-8°, résumé de plus de 10,000 ouvrages.

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

**DE M. L'ABBÉ GLAIRE,**

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE ,

ET

**DE M. LE V<sup>TE</sup> WALSH.**

---

*TOME SEIZIÈME.*

PO. — RZEWUSKI.



**PARENT DESBARRES, ÉDITEUR**

DE L'HISTOIRE DE LA VIE DES SAINTS, ETC ETC.

RUE CASSETTE, 28, PRÈS DE SAINT-SULPICE.

---

MDCCXLVIII.

Nassau, etc., aient droit au fond à cette dénomination, elle est plus particulièrement réservée pour les vins des deux bords du fleuve entre Mayence et Bacharach. Les plus célèbres sont du Rhingau (voyez ce mot) et de la contrée avoisinante, notamment ceux de Hochheim, dont la meilleure qualité provient des vignobles de Johannisberg, appartenant au prince de Metternich ; ceux de Nierstein (*nus erer frauemiche*), c'est à-dire *lait de N.-D.*; de Rudesheim, du couvent d'Ebach, de Stemberg, Graffenberg, Rotteinberg, Scharlachberg et Mackebonn. Ces vins, généralement blancs, ont un bouquet délicieux et le goût un peu soufré. On recueille aussi sur les bords du Rhin un vin rouge qui devient excellent quand il a vieilli et perdu sa verve. Les bons vins rouges du Rhin s'appellent *bleichert*. On les récolte en partie dans les environs du château d'Argenfels, dans le pays de Trèves, et en partie sur le territoire de l'archevêché de Cologne, à la jonction de l'Aar avec l'Eifel. Le vin rouge de Lorch (Nassau) est aussi très estimé, et plus encore celui d'Armaushausen, récolté près d'un village de même nom. Klopstock et Schiller ont chanté le vin du Rhin, qu'on a nommé le représentant de l'esprit germanique.

**RHINCITE**, *aqulegia* (bot.), genre de plantes de la famille des renonculacées, de la polyandrie pentagynie de Linné. Ses caractères sont : calice à cinq folioles colorées ; cinq pétales, cinq ovaires entourés de dix écailles ; capsule droite, uniloculaire, polysperme. Ce sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles pétiolées, et dont les fleurs blanches ou purpurines, pendantes à l'extrémité d'un long pédoncule, se font remarquer par leur singulière organisation ; elles ressemblent à un capuchon ou à un bec et à des serres d'aigle, et par leurs feuilles qui forment, lorsqu'elles ne sont pas entièrement déployées, une espèce de cornet recourbé où s'amassent les gouttes de pluie et la rosée, c'est ce qui leur fait donner le nom de *rhinchite* (bec). On en cultive plusieurs espèces dans nos jardins comme plantes d'ornement ; l'ancolie des bois, *aquilegia vulgaris*, est l'une des plus recherchées. C'est une plante vivace, à fleurs bleues qui, par la culture, se doublent et deviennent blanches, jaunes, rouges, violettes et panachées ; elle forme des touffes d'un vert gai. L'ancolie des Alpes, *A. alpina*, dont la fleur d'un bleu constant, est d'un aspect très agréable. L'ancolie de Sibérie, dont les grandes fleurs d'un beau bleu sont entourées d'un anneau blanc. L'ancolie du Canada, *A. canadensis*, espèce remarquable par son port élégant et ses fleurs d'un beau rouge mêlé de jaune, elle fleurt plus tôt que les autres espèces. Les ancolies, quoique moins vénéneuses que les aconits et autres helléborées, sont cependant acrides et narcotiques. On n'en fait guère plus usage en médecine. J. P.

**RHINCHOPHORE** (ins.), première famille de la division des coléoptères tétramères, ainsi nommée du grec (*rhinophoros*) porte-bec, parce que leur tête est prolongée antérieurement en forme de bec ou de trompe ; les antennes sont coudées, et terminées en massue, les cuisses postérieures sont dentelées dans beaucoup. Ces insectes nuisent beaucoup aux cultivateurs en piquant des feuilles et des bourgeons des plantes nécessaires à notre alimentation. Leurs larves qui sont de petits vers blancs et mous, dépourvus de véritables pieds, mais munis de petits mamelons qui leur servent à la locomotion, percent les grains et les fruits, et font de grands dégâts. On connaît plusieurs genres de cette famille, parmi lesquels nous citerons les bruches, les attelabes, les charançons, les calandres, etc. Les bruches ont le prolongement de la tête très court, large et déprimé. Le bruche des pois (*bruchus pisii*) est très nuisible à cette plante. Long de 4 à 5 millimètres, noir, avec la base des antennes et les pieds fauves, il a de petits points gris sur les élytres, et une tache blanchâtre en forme de croix tout-à-fait en arrière ; les femelles déposent un œuf sur les germes des plantes légumineuses, et la larve s'y nourrit. L'insecte parfait vit sur les fleurs. Nous citerons les anthribes, de la famille des rhinophores. Ce genre a été établi aux dépens du genre *bruchus* de Linné. Ses caractères principaux sont d'avoir une tête aplatie, avancée, à labre apparent, les palpes filiformes, les antennes terminées en massue, et le pénultième article des tarses bilobé. Ces insectes ont à peu près le port des charangons dont ils sont un démembrément : leur museau est plus aplati, leurs antennes ne sont point coudées et la massue n'est formée que par les trois derniers articles ; leur corps de forme oblongue, est plat en dessus, parallèle sur les côtés. Les espèces d'anthribes assez nombreuses, ne sont pas très répandues dans nos climats ; la plupart vivent sur les

fleurs ou dans le vieux bois où elles opèrent leurs métamorphoses. Parmi les espèces les plus répandues, nous citerons : l'anthrite latirostre (*anth. latirostris*). Sa tête se termine par un museau aplati et large ; ses antennes sont courtes ; son corps d'un noir enfumé, est tout parsemé de taches plus foncées et de points grisâtres sur un fond chagriné et ponctué assez fortement. La tête, l'extrémité des élytres, le dessous de l'abdomen et le segment anal sont jaunâtres. Cette espèce longue de 15 à 16 millimètres, se rencontre aux environs de Paris. L'anthrite albirostre (*anth. albirostris*), plus petit de moitié, est noirâtre, avec les élytres traversées par deux ou trois larges bandes blanchâtres ; un duvet très serré, blanchâtre aussi, entoure les yeux et couvre tout le dessous du corps. (V. les mots CHARANÇON, ATTELABE et CALANDRE.) J. P.

**RHINGAU**, territoire de quatre lieues sur deux de large, avec 18,000 habitants, sur la rive droite du Rhin, autrefois dépendant de l'archevêché de Mayence et faisant aujourd'hui partie du duché de Nassau. C'est une des plus belles contrées de l'Allemagne. Elle est renommée non-seulement par la beauté de ses sites, mais aussi par l'excellence de ses vins, qui sous le nom de vins du Rhin, sont recherchés dans toute l'Europe. Le Rhingau est formé par une chaîne de coteaux dont le sommet le plus élevé porte le nom de Rabenkopf, et qui n'est séparé du Taunus que par une étroite vallée. Arrosé par le Rhin, qui en cet endroit, coule de l'est à l'ouest, il commence à Nieder-Wallut, village au dessous de Mayence, et finit à celui de Lorch. La jolie petite ville d'Elfeld ou d'Elville, avec 2,100 âmes de population, en est le chef-lieu. On y trouve encore Erbach, Hattenheim, Oestrich, Mittelheim, Wiukel, Johannisberg, Geissenheim, le beau bourg de Rudesheim, Asmarnshausen, Driekshausen, Nieder-Heimbach, Lorch et une foule de charmantes maisons de campagne. Protégé par les montagnes contre les vents du nord et de l'est, exposé au midi aux rayons du soleil, le Rhingau doit surtout à cette position la bonté de ses vins. Les plus capiteux viennent sur les hauteurs, les plus sains sur la pente des collines. Ceux qui croissent sur les rives du fleuve ne sont potables qu'au bout d'un certain temps. C. L.

**RHINGRAVE**, en allemand *rheingraf*, comte du Rhin, titre usité en Allemagne à l'époque du système féodal, mais éteint aujourd'hui, si ce n'est dans la famille de Salm, qui seule aussi conserve encore le titre de *wildgraf*, dérivé sans doute des contrées forestières ou sauvages (*wild*), que ces comtes avaient à défricher. Il ne faut pas confondre le titre de *rheingraf* avec celui de *raugraf*, dont l'étymologie n'est pas bien certaine, quoiqu'on le dérive de *ruehgraf*, qui préside au repos, ou de *rauch*, à peu près synonyme de *wild*. Il y avait des raugraves à Dassel et dans les environs de Trèves, de Kreuznach et d'Alsey. La maison palatine (V. PALATINAT) a hérité de quelques-uns de ces comtés ; d'autres ont été absorbés dans les diverses provinces rhénanes. Le titre de *raugraf* a été renouvelé par l'électeur palatin, Charles-Louis (1667), en faveur d'une épouse morganatique, mais il tomba ensuite dans l'oubli. S.

**RHINOCÉROS**, genre de la famille des pachydermes proprement dits. Après l'éléphant, le rhinocéros est le plus puissant des quadrupèdes. Il a au moins douze pieds de longueur, mais ses jambes sont beaucoup plus courtes que celles de l'éléphant. Ce monstrueux animal habite l'Asie et l'Afrique ; il affectionne les lieux humides et marécageux et les bords des rivières ; il aime aussi, comme le cochon et l'hippopotame, à se vautrer dans la fange. Son corps est recouvert d'un cuir tellement dur et épais, qu'il ne craint ni la dent du lion, ni la griffe du tigre, ni le plomb, ni le fer du chasseur ; il ne peut froncer sa peau qui se plisse et forme de grosses rides sur le cou, qui permettent les mouvements de la tête ; ses yeux excessivement petits, ne s'ouvrent qu'à demi. Il est armé d'une corne terrible sur le nez, défendant par sa position, les parties les plus sensibles de l'animal qui sont les parties antérieures du museau et le mufle ; les jambes sont terminées par de larges pieds armés de trois grands ongles. La lèvre supérieure est allongée et pointue, ce qui donne à l'animal plus de facilité pour cueillir l'herbe. Ses oreilles droites sont la seule partie du corps qui soit garnie de poils ou plutôt de soies ; l'extrémité de la queue est comme chez l'éléphant, garnie d'un bouquet de soies raides. Il existe des rhinocéros qui ont deux cornes sur le nez, l'une placée derrière l'autre ; chez ceux-ci, elles ont moins de développement. C'est une terrible chose qu'un rhinocéros furieux, c'est un rocher qui roule avec fracas, renversant sur sa route tout ce qui s'oppose à son passage. La course d'un de ces colosses

ressemble au retentissement du galop d'un escadron de cavalerie. Sa course est toujours droite; au lieu de tourner les difficultés, il les aplaniit en les renversant. Les arbres les plus robustes ne résistent pas au coup d'épaule du rhinocéros lancé au galop. Les chasseurs le savent bien; aussi ne se hâtardent-ils à y grimper, que lorsqu'ils sont sûrs que le terrible animal ne s'en est pas aperçu. En Afrique, les Cafres et les Hottentots ont peu de moyens d'attaquer le rhinocéros; aussi emploient-ils la ruse, lorsqu'ils sont inquiétés par lui. Ils creusent des fosses profondes, recouvertes de branchages, et lorsque le colosse a, par le bruit de sa chute, annoncé sa captivité à ses ennemis, ceux-ci se dépêchent d'accourir et jettent dans la fosse des branches enflammées et des matières résineuses qui, produisant une épaisse fumée, étouffent le quadrupède. Mais en Asie, on chasse le rhinocéros. Cette chasse est peut-être plus dangereuse que celle du tigre et du lion. Dans une de ces chasses, en 1824, douze chasseurs attaquèrent un rhinocéros; pas un d'eux ne rentra à Calcutta, tandis que le terrible animal regagna tranquillement la forêt, victorieux et sans la moindre blessure. Le rhinocéros n'est vulnérable qu'au défaut de l'épaule. Aussi les chasseurs indiens attaquent-ils le rhinocéros avec le même appareil que pour attaquer une forteresse. Ils vont en colonnes nombreuses, armés de fusil, de petites pièces de campagne et de dogues qui harcèlent la bête féroce. Le rhinocéros perce avec sa corne, écrase avec sa tête, et brise les membres, par une ruade de ses redoutables pieds. On chasse aussi le rhinocéros avec des éléphants privés; alors le combat est terrible, la corne de celui-ci fait d'affreuses blessures au ventre de l'éléphant, tandis que celui-ci cherche à l'étouffer de sa trompe ou à lui percer le cou de ses défenses. L'on a parlé de rhinocéros apprivoisés, mais l'anecdote suivante de M. Stephen, de Calcutta, prouve qu'il ne faut pas trop compter sur leur obéissance. En 1813, un de ces animaux transportait doucement une famille d'Indiens sur le bord d'un fleuve; il se mit subitement à changer ses allures, et malgré les coups qui frappaient sur sa cuirasse, il voulut jouir des plaisirs de la natation, s'élança dans le fleuve, et après avoir suivi pendant une heure le courant, regagna seul le rivage opposé; la cargaison entière avait été noyée. J. P.

**RHINOCÉROS FOSSILE** (*mamm. foss.*). On en connaît plusieurs aujourd'hui perdus, et reconstruits par Cuvier, d'après les débris fossiles trouvés dans les plâtreries des environs de Paris et dans quelques autres localités. Avec eux on a trouvé un genre de fossile assez singulier dont le système dentaire le rapproche des ruminants et surtout du chameau dont il offre aussi les deux doigts à chaque pied, renfermés chacun dans une corne. Chaque mâchoire est garnie de six incisives, une canine et sept molaires de chaque côté, dont les séries sont continues et sans lacunes; les canines sont courtes et semblables aux incisives externes; l'homme seul offre cette conformation. Les trois premières molaires sont comprimées, les quatre postérieures sont, à la mâchoire supérieure, carrées avec des crêtes transverses et un petit cône entre elles, et à la mâchoire inférieure, à double ou triple croissant, comme chez les rhinocéros, les daims, etc. Leur tête est de forme oblongue et n'annonce pas que le museau soit terminé ni en trompe ni en boutoir. — *L'anoplotherium*, dont le nom dérivé du grec signifie *animal sans défenses*, semble par ses rapports avec les chameaux et les pachydermes, former le passage entre ce dernier ordre et les ruminants. Cuvier subdivise ce genre curieux en trois sous-genres: 1<sup>o</sup> les *anoplotheriums* proprement dits, dont les molaires antérieures sont assez épaisses, et dont les postérieures d'en bas ont leur croissant à crête simple; 2<sup>o</sup> les *xiphodonts*, dont les molaires antérieures sont minces et tranchantes, et les postérieures d'en bas à double croissant; 3<sup>o</sup> les *dichobunes*, dont les croissants extérieurs sont pointus dans le commencement, et qui ont ainsi sur leurs arrière-molaires inférieures des pointes disposées par paires. L'espèce la plus commune dans nos carrières est l'*anoplotherium commun.* Sa taille était celle d'un sanglier, mais bien plus allongée, puisque son corps mesurait cinq pieds et quelques pouces de longueur; sa queue, pour le moins aussi longue que le corps, devait être d'une grosseur prodigieuse, si l'on en juge par les proportions des vingt-deux vertèbres qui la composent; en somme, il devait avoir à peu près les formes de la loutre, mais plus en grand. Ses côtes sont au nombre de douze, nombre moindre que chez le cochon, celui de tous les pachydermes qui en a le moins. Suivant Cuvier, cet animal devait vivre comme l'hippopotame, tantôt sur terre, tantôt dans

l'eau, se nourrissant de racines et de plantes aquatiques, comme l'indique son système dentaire. *Animal nageur* et peut-être plongeur, sa peau devait être unie comme celle des pachydermes, ou couverte de poils courts et serrés, et ses oreilles devaient être petites, pour ne le point gêner au sein des eaux. Une autre espèce, *anoplotherium secundarium*, Cuvier, dont les débris fossiles se rencontrent dans les mêmes localités, est un peu plus petit, mais du reste, à peu près semblable. (V. *Xiphodon* et *Dichobune*.) Vienant ensuite les *anthracotheriuns*, genre de mammifères fossiles assez voisins des *anoplotheriums*, et comme eux disparus de la surface du globe. Ils ont quelques rapports avec l'hippopotame, et forment le passage entre les genres *choeropotame* et *dichobune*. Leurs molaires présentent à leur couronne quatre ou six tubercules coniques rangés par paires, mais leurs canines sont saillantes et offrent beaucoup de rapport avec celles du *tapir*. Cuvier en a reconnu cinq espèces: l'*anthracotherium magnum*, dont la taille approchait celle du rhinocéros; l'*anth. minus*, de la taille du cochon; et l'*A. minimum*, l'*A. olstetricum* et l'*A. velatum*, beaucoup plus petits; les deux dernières espèces ont reçu leur nom des lieux où l'on a trouvé leurs débris, l'Alsace et le Velay. M. Pontland a décrit sous le nom d'*anth. silistrense*, une sixième espèce découverte au Bengale. Les dépôts qui renferment ces fossiles, sont des marnes d'eau douce tertiaires et des couches de lignites ou bois carbonisés enfouis dans des argiles et des sables. Les coquilles fossiles d'eau douce, que l'on rencontre en grand nombre dans ces localités, attestent l'existence de grands lacs qui ne sont plus aujourd'hui et dont les bords couverts de plantes et de racines servaient de paturages à ces animaux. J. P.

**RHINOCOLURA**, ville maritime, sur les frontières de la Syrie et de l'Egypte, mais appartenant à ce dernier pays, était un lieu d'exil.

**RHINOLOPHES**, Geoff. et Cuv., *vulg. fer à cheval*, qui ont le nez garni de membranes et de crêtes fort compliquées, couchées sur le chanfrin, et ayant la forme d'un fer à cheval: leur queue est longue et placée dans la membrane interfémorale; ils ont quatre incisives en bas et deux très petites en haut dans un os intermaxillaire cartilagineux. Il y en a deux espèces très communes en France, et découvertes par Daubenton: le *grand fer à cheval* (*V. ferrum equinum*, L.) Buf. ou *rhinolophe bifer*, Geof., Ann. Mus., xx, pl. 5, et le *petit* (*Vesp. hyposideros*, Bechst.), Buf. viii, xvii, 2, et xx. Geof. loc. cit., qui habitent les carrières, s'y tiennent isolés, suspendus par les pieds et s'enveloppant de leurs ailes, de manière à ne laisser voir aucune autre partie de leur corps. J. P.

**RHINOPLASTIE**, s. f., opération ayant pour but de refaire un nez, lorsque cette partie du visage a été retranchée ou détruite par une cause quelconque. La rhinoplastie a été pratiquée d'abord dans l'Inde, où l'amputation du nez est une peine fréquemment infligée. La méthode la plus ancienne consistait à appliquer, sur la plaie du visage encore saignante, un morceau de peau et du tissu cellulaire sous-jacent, de la grandeur et de la forme de la portion du nez amputée. Ce morceau était pris dans les téguments de l'une des fesses, maintenu en position par des bandelettes agglutinatives jusqu'à ce qu'il eût contracté adhérence avec les lèvres de la plaie: de petits morceaux de bois taillés convenablement étaient placés dans les narines pour empêcher leur occlusion. Suivant une autre méthode, on prenait avec de la cire la mesure de ce qu'il fallait de peau; on appliquait cette cire sur le front, et l'on taillait sur ce patron; mais on avait soin de ne point détacher entièrement le morceau ainsi taillé, et de conserver intact une sorte de pédicule pour la nutrition du lambeau. On rabattait celui-ci en le retournant de haut en bas, au moyen d'une torsion faite à la languette adhérente; et, après avoir avivé la plaie du nez, on y appliquait ce lambeau, en ayant soin de bien affronter les bords, et en le maintenant avec des bandelettes agglutinatives et un bandage approprié. Au bout de quelques jours, on fermait les narines avec des boudinets de charpie, et vers le vingt-cinquième ou trentième jour, quand le nez était bien enté sur le visage, on coupait le pédicule qui l'attachait au front. Suivant une troisième méthode, on taillait sur le bras le lambeau de peau nécessaire, et ce lambeau converti en nez était mourri par des vaisseaux du bras, jusqu'à ce qu'il se fût bien greffé sur le visage. A cet effet, le bras était élevé et attaché près de la tête pendant plusieurs jours. La méthode qui consiste à emprunter au front les tissus nécessaires, et à ne dé-